Municipalité de Scott
Toujours en mouvement depuis 1895!

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par le **Projet de règlement nº 445-2020** citation de l'église Saint-Maxime et son terrain à titre d'immeuble patrimonial.

Lors d'une séance extraordinaire, le conseil municipal a déposé le projet de règlement nº 445-2021, citation de l'église Saint-Maxime et son terrain à titre d'immeuble patrimonial.

Le projet de règlement 445-2021 est disponible sur le site web de la municipalité (https://www.municipalitescott.com/). Une version papier est disponible au bureau municipal. Une consultation écrite sera en cours de déroulement jusqu'au 13 septembre 2021. Au cours de cette consultation, les personnes et organismes qui désirent s'exprimer peuvent le faire en envoyant leurs commentaires :

- Soit par courrier électronique, à l'adresse : info@municipalitescott.com
- Soit au bureau municipal au 1070, route Kennedy, Scott (Québec) G0S 3G0

Donné à Scott, ce 16 juillet 2021

Marie-Michèle Benoit
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière